

## COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

9.1 Le Comité scientifique est présidé pendant cette section par V. Bizikov, vice-président du Comité scientifique.

### Coopération avec le Système du traité sur l'Antarctique

#### Rapport de l'atelier conjoint SC-CAMLR–CPE

9.2 Au nom du Comité directeur conjoint, l'observateur du CPE (N. Gilbert) présente SC-CAMLR-XXVIII/6, le rapport de l'atelier conjoint SC-CAMLR–CPE, qui s'est tenu à Baltimore, aux États-Unis, les 3 et 4 avril 2009. L'atelier s'est déroulé sous la responsabilité de V. Bizikov, Y. Frenot, N. Gilbert et G. Watters (paragraphe 1.9 i)).

9.3 Le Comité scientifique rappelle les attributions de l'atelier conjoint (contenues dans SC-CAMLR-XXVIII/6) et note que six questions étaient au cœur des débats :

- objectifs clés, priorités et défis pour le CPE et le SC-CAMLR
- changement climatique et environnement marin antarctique
- biodiversité et espèces non indigènes dans l'environnement marin de l'Antarctique
- espèces antarctiques nécessitant une protection spéciale
- gestion spatiale marine et aires protégées
- suivi écosystémique et environnemental.

9.4 N. Gilbert indique que, pour une première réunion entre les deux comités, l'atelier conjoint a brillamment réussi à atteindre ses objectifs. Il en présente brièvement les conclusions :

- i) à l'égard du changement climatique, l'atelier conjoint, reconnaissant que celui-ci est important en Antarctique pour les deux comités en fonction de leurs intérêts respectifs de gestion, émet plusieurs recommandations sur la poursuite de la coopération dans ce domaine. Sur ce point, l'observateur du CPE attire l'attention du Comité scientifique sur la RETA sur le changement climatique, qui se déroulera en Norvège du 6 au 9 avril 2010 (Décision 1 de la RCTA (2009)) et suggère au SC-CAMLR d'envisager de participer à cette réunion d'experts ;
- ii) à l'égard des espèces non indigènes, l'atelier conjoint recommande de charger le CPE de tenir le Comité scientifique au courant des derniers développements ;
- iii) à l'égard des espèces nécessitant une protection spéciale, l'atelier conjoint reconnaît l'intérêt commun des deux comités en matière de statut de conservation des phoques, manchots et oiseaux de mer au sud de 60°S auquel l'atelier fait référence sous l'appellation d'espèces chevauchantes. L'atelier émet un certain nombre d'observations et de recommandations sur l'importance du partage des données et des informations sur l'état et les tendances de ces espèces chevauchantes, ainsi que sur les mesures de gestion que pourraient prendre les organes respectifs ;

- iv) à l'égard de la gestion marine spatiale, l'atelier conjoint recommande au Comité scientifique de se charger le plus souvent de cette question, alors que le CPE continuera à examiner, si besoin est, les possibilités d'utilisation des dispositions sur les aires protégées et gérées du Protocole sur l'environnement. N. Gilbert note, à ce sujet que, sur la recommandation de l'atelier conjoint, le CPE a considéré et, par la suite, approuvé la sélection par le Comité scientifique de 11 aires marines prioritaires de l'océan Austral méritant une attention toute particulière en matière de mise en œuvre de gestion spatiale ;
- v) à l'égard du suivi de l'écosystème, l'atelier conjoint reconnaît la nécessité de poursuivre la coopération pour garantir, autant que possible, l'harmonisation de l'effort de suivi et considère que cette question pourrait former la base d'une future réunion entre les deux comités.

9.5 N. Gilbert note que le rapport de l'atelier conjoint a été examiné par le CPE à sa 12<sup>e</sup> réunion et que le CPE s'en est félicité, a accepté les recommandations et en a fait l'éloge auprès du Comité scientifique. Le CPE a alors souligné l'importance de maintenir l'élan engagé sur les questions considérées par l'atelier conjoint.

9.6 En sa qualité de responsable du WG-EMM, G. Watters remercie l'observateur du CPE d'avoir fait un compte rendu du rapport de l'atelier conjoint et fait remarquer que le WG-EMM a lui aussi examiné le rapport et accepté les recommandations qu'il contient. En référence à la RETA sur le changement climatique (paragraphe 9.4 i)), il suggère de rechercher comment améliorer la coordination des réunions d'intersession entre la CCAMLR et la RCTA afin de faciliter la participation à ces réunions.

9.7 Le Comité scientifique remercie les organisateurs de cet atelier qui s'est révélé très réussi et fructueux et considère qu'il devra en examiner les recommandations aux différentes questions à son ordre du jour. Il ajoute qu'il importera de maintenir l'élan dans la coopération avec le CPE et de décider de la date des prochaines réunions.

**9.8 Le Comité scientifique accepte les recommandations du rapport de l'atelier conjoint SC-CAMLR-CPE.**

9.9 Le Comité scientifique recommande aux responsables des divers comités de prendre contact pendant la période d'intersession pour examiner et suggérer à leurs comités respectifs :

- des options pour suivre les développements des diverses recommandations de l'atelier conjoint ;
- des options à l'égard des réunions et ateliers à venir, y compris éventuellement sur la date de ces réunions ;
- la manière d'améliorer la coordination à l'égard d'autres réunions et ateliers d'intersession qui pourraient être d'un intérêt commun ;
- de tenir alors compte des recommandations du Comité d'évaluation de la performance de la CCAMLR sur la manière d'améliorer la coordination avec le Système du traité sur l'Antarctique.

## CPE

9.10 N. Gilbert attire l'attention du Comité scientifique sur SC-CAMLR-XXVIII/BG/16, document contenant le rapport annuel du CPE au Comité scientifique. Il fait remarquer que le rapport de cette année est plus court et ne traite que de questions d'un intérêt commun recommandées par l'atelier conjoint.

9.11 Le Comité scientifique remercie l'observateur du CPE du rapport annuel de ce comité et reconnaît que ce format aide à l'échange d'informations sur des questions d'intérêt commun.

## Limite de la zone spéciale de l'Antarctique de l'OMI

9.12 G. Watters présente la proposition contenue dans CCAMLR-XXVIII/32 qui décrit un projet visant à repousser la limite de la zone spéciale de l'Antarctique de l'Organisation maritime internationale vers le nord jusqu'à la limite de la zone de la Convention CAMLR.

9.13 Le Comité scientifique reconnaît que le but de la proposition est d'étendre la protection de l'écosystème marin de l'Antarctique jusqu'à la limite de cet écosystème, selon l'usage établi pour définir les limites de ce type.

## SCAR

9.14 L'observateur du SCAR (M. Hindell) présente CCAMLR-XXVIII/BG/34 en faisant remarquer les nombreuses activités menées par le SCAR ou auxquelles celui-ci a participé et qui sont en rapport direct avec la CCAMLR ou pourraient l'être. M. Hindell fait une synthèse des activités présentant un intérêt particulier pour la CCAMLR.

9.15 Parmi les principaux projets liés aux Sciences de la vie, ainsi que les groupes d'action et les groupes d'experts du SCAR d'intérêt direct pour la CCAMLR et qui offrent des occasions de collaboration directe entre le SCAR et la CCAMLR, on note le CAML, la SO-CPR et son groupe d'experts, le SCAR-MarBIN et le nouveau groupe d'experts sur les oiseaux et mammifères marins (EG-BAMM).

## Activités du CAML

9.16 Grande initiative de l'API mais aussi l'une des principales activités du SCAR, le CAML a pour objectif d'établir un point de référence solide sur la distribution et l'abondance de la biodiversité marine dans les eaux antarctiques, pour mesurer le changement de l'environnement marin.

9.17 Le CAML a achevé sa principale campagne de terrain qui a engagé 18 navires. Les voyages étaient soit entièrement dédiés au CAML, soit inscrits dans d'autres projets de l'API comprenant des éléments importants du CAML pour lequel des données étaient récoltées.

9.18 Les voyages de recensement pendant l'API ont permis de constituer un inventaire complet des espèces marines : plus de 6 000 espèces d'animaux vérifiées à chaque pôle et

251 espèces rencontrées aux deux pôles. Au niveau moléculaire, les séquences d'ADN indiquent des différences entre certaines espèces qui jusque-là étaient considérées comme identiques. Les analyses montrent une étroite connexion entre les espèces et leur environnement physique à diverses échelles géographiques.

## SCAR-MarBIN

9.19 Le SCAR-MarBIN compile et gère des informations nouvelles ou existantes générées par le CAML sur la biodiversité marine de l'Antarctique en coordonnant, soutenant, réalisant et optimisant la mise en réseau des bases de données. Le SCAR-MarBIN est le nœud régional pour l'Antarctique du Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS : [www.iobis.org](http://www.iobis.org)) et il contribue également au Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF).

9.20 Le SCAR MarBIN poursuit le développement de son Registre des espèces marines de l'Antarctique (RAMS), une liste des espèces marines de l'Antarctique qui est pleinement opérationnelle, consultable et interrogeable en ligne et qui est maintenue par un comité de vérification de la taxonomie. Il offre également la possibilité de visualiser les données par un WebGIS et de télécharger les données de base sur la fréquence et l'abondance d'organismes marins.

9.21 Le SCAR-MarBIN est le fondement même de l'évaluation du CAML de la vie marine en Antarctique. Il constituera un outil d'information puissant, qui servira de point de référence pour établir un état de l'environnement de l'Antarctique et prévoir l'avenir des communautés marines de l'Antarctique qui sont actuellement confrontées au changement mondial ou qui risquent de l'être à l'avenir. Le SCAR-MarBIN continuera de s'avérer utile dans la mise en place de stratégies de suivi et de conservation, en facilitant notamment la nomination de sites du patrimoine du CAML, et sera un élément de biodiversité important du système d'observation de l'océan Austral (SOOS) (voir paragraphe 9.23).

## Groupe d'experts sur les oiseaux et les mammifères marins

9.22 Le groupe d'experts du SCAR sur les phoques et celui sur les oiseaux ont fusionné pour devenir le Groupe d'experts sur les oiseaux et les mammifères marins, sous la direction de M. Hindell. Le groupe s'est réuni en juillet 2009, lors de la 10<sup>e</sup> conférence du SCAR sur la biologie à Sapporo, au Japon, pour fixer quelques objectifs de recherche à long terme. Le plus pertinent concerne la compilation de toutes les données existantes de suivis d'oiseaux et de mammifères marins. Ces données seront à la base de l'analyse des points chauds de plusieurs espèces, ainsi que d'une analyse des lacunes pour indiquer sur quelles espèces et quelles régions devraient être axés les efforts de suivis. Un objectif à long terme sera de partir de cette analyse rétrospective pour lancer une nouvelle étude de la communauté des prédateurs de l'océan Austral.

## Système d'observation de l'océan Austral

9.23 Le groupe d'experts du SCAR/SCOR sur l'océanographie procède à l'établissement d'un plan scientifique de conception d'un système d'observation de l'océan Austral couvrant les domaines de la physique, de la chimie et de la biologie du système. Une réunion du SOOS a eu lieu lors de la XXX<sup>e</sup> session du SCAR en juillet 2008 et une autre a lieu à l'heure même de la rédaction du présent rapport (26 septembre 2009, à Venise, en Italie). Une version du plan sera mise à la disposition de la communauté avant la fin de 2009 pour commentaires avant d'être finalisée. La contribution de la CCAMLR sera largement sollicitée.

9.24 Les avis de l'AGCS, de l'ACCE et du SOOS ont été pris en compte lors de l'atelier *Sentinel* de l'océan Austral qui s'est tenu à Hobart, Australie (du 20 au 24 avril 2009). Il est prévu d'intégrer les conclusions du programme *Sentinel* dans le SOOS dès qu'il sera établi. Le SOOS contribuera directement au Système d'observation des océans du monde (GOOS) ainsi que, par le biais de celui-ci, au Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS).

9.25 En conclusion, M. Hindell précise que le SCAR cherche à renforcer son engagement avec la CCAMLR et qu'il serait heureux de se voir suggérer les moyens d'y parvenir. Le EG-BAMM a, par exemple, été constitué dans une large mesure pour fournir des données au WG-EMM et au sous-groupe sur les AMP.

9.26 Le Comité scientifique accueille favorablement le rapport de M. Hindell et se réjouit du souhait du SCAR de renforcer les liens avec la CCAMLR. Le Comité scientifique note en particulier les possibilités de liens productifs entre le EG-BAMM du SCAR et le WG-EMM-STAPP, compte tenu notamment du projet du SCAR de mettre en place une base de données de suivis des oiseaux et mammifères de la zone de la Convention.

## Rapports des observateurs d'organisations internationales

### ASOC

9.27 Rodolfo Werner (observateur de l'ASOC) attire l'attention sur les documents présentés par l'ASOC (CCAMLR-XXVIII/BG/27, BG/28, BG/30 et BG/33).

9.28 À l'égard du krill antarctique, le document CCAMLR-XXVIII/BG/27 fait référence aux préoccupations de l'ASOC qui feront cette année l'objet de débats sur la gestion de cette pêcherie, plus particulièrement en ce qui concerne les mesures provisoires de protection et la nécessité d'améliorer le suivi des prédateurs de krill. Les autres priorités à traiter concernent la présence systématique d'observateurs scientifiques sur les navires et les inquiétudes relatives à l'incertitude qui entoure les prélèvements de krill en raison de problèmes de déclaration de données et de mortalité après échappement. Le document CCAMLR-XXVIII/BG/27 met l'accent sur ce que l'ASOC considère comme un point particulièrement urgent, à savoir l'adoption de mesures provisoires de protection pour les prédateurs des sous-zones 48.1, 48.2 et 48.3. Le dernier rapport du WG-EMM montre en effet que les seuils déclencheurs appliqués dans la pêcherie de krill ne sont pas suffisamment prudents pour faire aboutir les objectifs de la Convention. De toute évidence, l'heure est venue pour le présent Comité d'émettre une recommandation claire à l'intention de la Commission pour réduire les risques que présente la pêcherie de krill pour les prédateurs. Lors de la dernière réunion du

WG-EMM, il a été considéré qu'une subdivision provisoire du seuil de déclenchement entre les différentes sous-zones serait une approche pragmatique en attendant la subdivision de la limite des captures entre les SSMU. En faveur de cette approche, l'ASOC espère que le Comité scientifique saura s'accorder sur cette recommandation. Elle estime par ailleurs que d'autres mesures devraient être adoptées cette année pour limiter la concentration de la pêche dans les zones côtières, sur la base d'une décision similaire à celle prise pour la sous-zone 48.6.

9.29 Concernant les AMP, l'ASOC, dans CCAMLR-XXVIII/BG/30, fait observer que la CCAMLR dispose de trois ans pour faire face aux engagements du SMDD sur la mise en œuvre d'un système représentatif d'AMP et de réserves marines d'ici à 2012. Pour se montrer à la hauteur de ce défi, il sera nécessaire d'accroître et d'intensifier les efforts, comme le soulignent les principales recommandations du rapport du Comité d'évaluation de la performance de la CCAMLR, ce qui peut être réalisé si les Membres fournissent tant l'expertise en matière scientifique et de gestion que les fonds nécessaires et qu'ils alignent leurs efforts sur un programme de travail bien conçu. La proposition britannique de protection marine dans la sous-zone 48.2 est une étape utile dans la bonne direction. L'ASOC espère que le Comité scientifique présentera une recommandation claire à la Commission visant à l'adoption de cette proposition. Outre cette initiative, il serait bon que les Membres consentent d'autres efforts au cours des trois prochaines années dans les 11 zones marines prioritaires de protection et de gestion géographiques et au-delà de ces zones.

9.30 Concernant les AMP en mer de Ross (CCAMLR-XXVIII/BG/28), que la CCAMLR a déjà qualifiées de zones prioritaires à protéger, l'ASOC fait observer que, selon une étude récente (Halpern *et al*, 2008), ce secteur serait la mer à plateaux la moins endommagée de la planète. Contrairement à la plupart des océans du globe, la mer de Ross a conservé ses grands prédateurs et à ce titre, elle constitue un « laboratoire vivant » unique. Le classement de la mer de Ross en tant que réserve marine permettrait aux scientifiques de continuer à étudier l'écosystème et l'impact du changement climatique sans que celui-ci puisse être confondu avec les effets de la pêche.

9.31 À l'égard du changement climatique (CCAMLR-XXVIII/BG/33), l'ASOC fait observer que le Comité scientifique est bien conscient que les changements affectant les écosystèmes de l'océan Austral s'accroissent et qu'ils ont un impact négatif sur la dynamique des espèces et des écosystèmes. La réduction prévue des glaces de mer entraînera une modification de la répartition et de l'abondance des espèces marines antarctiques. Pour faire face à ses obligations en matière de gestion écosystémique des pêcheries de l'Antarctique, la CCAMLR doit mettre au point des outils et des méthodes qui tiennent compte de l'impact cumulatif du changement lié à la pêche et au climat.

9.32 L'ASOC encourage le Comité scientifique à intensifier ses efforts pour présenter à la Commission des avis qui permettront de prendre des décisions de gestion éclairées visant à réduire les agressions non climatiques. Il devrait s'agir : d'établir une série d'AMP de taille écologiquement significative pour accroître la résilience de l'écosystème face à l'agression du changement climatique ; de faire preuve de davantage de précaution dans l'établissement des limites de capture maximale, notamment dans les secteurs connus pour le changement rapide de leur climat océanique (tels que dans les zones 48 et 88) ; et d'utiliser des approches flexibles et adaptatives par le biais d'un meilleur suivi de l'écosystème et par l'intégration des indices de suivi et des règles de gestion.

9.33 Pour terminer, l'ASOC souligne l'importance du travail de ce Comité pour la réalisation des objectifs de la CCAMLR. La science est l'un des piliers fondamentaux de la CCAMLR et, en tant que tel, elle doit être constamment soutenue et prise en compte. À cet égard, l'ASOC se félicite des appels lancés par plusieurs Membres pour améliorer les travaux du Comité scientifique et de ses groupes de travail. Elle encourage notamment tous les membres de la CCAMLR groupes de travail pour veiller à ce que les recommandations émises représentent les meilleurs avis scientifiques et qu'à ce titre, elles soient acceptées par les Membres.

## Rapports des représentants aux réunions d'autres organisations internationales

### ORGP thonières

9.34 En examinant la discussion du document CCAMLR-XXVIII/BG/10 dans le rapport du WG-IMAF (annexe 7, paragraphes 11.10 à 11.12), le Comité scientifique note que, parmi les organisations qui étaient invitées à observer sa réunion, plusieurs sont des ORGP figurant sur la liste de l'appendice 1 de la résolution 22/XXV de la CCAMLR. Il rappelle qu'il a approuvé le paragraphe 11.12 de l'annexe 7, dans lequel les Membres de la CCAMLR qui assistent également aux réunions de ces ORGP sont encouragés à établir une communication interne afin de mieux faire appliquer la résolution 22/XXV de la CCAMLR dans ces ORGP.

9.35 Le Comité scientifique, rappelant que le secrétariat a fourni aux observateurs de la CCAMLR auprès de ces ORGP du matériel d'information relatif à la mortalité accidentelle des oiseaux de mer liée à la pêche, fait observer que ce matériel est disponible pour tous les membres de la CCAMLR et qu'il pourrait leur être utile pour se préparer aux réunions d'autres ORGP qui auraient à l'ordre du jour la question de la capture accidentelle d'oiseaux de mer.

### Conférence internationale des observateurs

9.36 Le Comité scientifique prend note, dans le rapport présenté par l'analyste des données des observateurs scientifiques sur sa participation à la 6<sup>e</sup> Conférence internationale des observateurs de pêche, de l'examen des méthodes de saisie électronique des données utilisées par les observateurs (SC-CAMLR-XXVIII/BG/6) et propose de faire examiner cette question par le TASO *ad hoc* en réponse au WG-IMAF qui a demandé des conseils sur cette procédure (annexe 7, paragraphe 7.17).

### CBI

9.37 La 61<sup>e</sup> réunion du SC-CBI a eu lieu à Funchal, à Madère au Portugal, du 31 mai au 12 juin 2009. Le Japon a capturé 680 petits rorquals et un rorqual commun en vertu d'un permis scientifique spécial. Des captures de 1 926 cétacés de grande taille ont été déclarées à la CBI en 2008. La campagne SOWER de 2008/09 a été menée dans la zone IV de chasse à la baleine de 105° à 115° E. L'abondance du petit rorqual est estimée à 4 887 individus (CV = 0,2). Certains stocks de baleines à bosse ont augmenté pour atteindre maintenant 80–90% de leur taille initiale. Un second atelier sur le changement climatique et ses effets a

eu lieu à l'université de Sienne, en Italie, du 21 au 25 février 2009. Les résultats de l'atelier soulignent la nécessité de mettre en place des initiatives visant à des collaborations étroites, internationales et multidisciplinaires et le SC-CBI recommande la poursuite et l'élargissement des travaux de collaboration avec d'autres organes pertinents, comme la CCAMLR ou SO-GLOBEC. Le partenariat de recherche sur l'océan Austral (SORP pour *Southern Ocean Research Partnership*) s'est réuni à Sydney, en Australie, du 23 au 26 mars 2009. Les membres de la CBI (entre autres) y étaient invités à discuter et à proposer une direction pour l'initiative qui avait tout d'abord été proposée par la CBI. Le SORP est un consortium de recherche intégrée, en collaboration et non létale sur les cétacés, dont l'objectif est d'optimiser les résultats en matière de conservation des baleines de l'océan Austral par le biais d'un accord sur l'état, la condition, la dynamique et les liens environnementaux de leurs populations et sur les menaces auxquelles elles sont confrontées.

## SO GLOBEC

9.38 La troisième et dernière Conférence « Open Science » du programme GLOBEC a eu lieu au centre de Conférence de Victoria, en Colombie britannique, au Canada, du 22 au 26 juin 2009. La Conférence était divisée en sept séances à thèmes tels que la structure et le fonctionnement de l'écosystème et la gestion et l'approche écosystémique. Les deux premiers jours étaient dédiés à divers ateliers sur des sujets spécifiques. Cette dernière conférence avait pour objectif de contribuer à la synthèse et à l'intégration des activités du programme GLOBEC.

9.39 L'un des ateliers des deux premiers jours portait sur « la biologie et l'écologie du krill dans les océans du globe ». Trente-trois présentations récapitulatives, comprenant 17 affiches, ont été faites sur les programmes nationaux de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Chili, de la Chine, de la République de Corée, des États-Unis, du Japon, du Mexique, du Pérou et du Royaume-Uni. Le deuxième jour a été dédié aux discussions entourant les faits nouveaux et les questions de biologie du krill, améliorant ainsi nos connaissances sur la manière dont ce groupe s'insère dans leurs écosystèmes.

## Coopération future

9.40 La liste des réunions pouvant susciter de l'intérêt pour le Comité scientifique a été divisée en deux groupes : les réunions d'autres organes avec lesquels la CCAMLR partage des intérêts communs et les conférences ou symposiums scientifiques portant sur des sujets susceptibles d'intéresser la CCAMLR.

9.41 Conscient qu'un grand nombre de réunions peuvent avoir un rapport avec ses travaux, y compris celles que la CCAMLR est invitée à observer, le Comité scientifique demande aux Membres ayant été informés de ces réunions ou y participant d'en aviser le secrétariat afin que des dispositions puissent être prises pour que le Comité scientifique et ses groupes de travail soient au fait des avancements scientifiques en rapport avec ses travaux.

9.42 Le Comité scientifique prend note de plusieurs réunions internationales liées à ses travaux et nomme les observateurs et représentants suivants :



#### Réunions d'autres organes :

- 12<sup>e</sup> session du Comité scientifique de la CTOI, du 30 novembre au 4 décembre 2009, Seychelles : à préciser ;
- ATME sur le changement climatique, du 6 au 9 avril 2010, Svolvær, Norvège : à préciser ;
- Comité consultatif de l'ACAP, du 13 au 17 avril 2010, Mar Del Plata, Argentine : à préciser ;
- WGFASST du CIEM, du 27 au 30 avril 2010, San Diego, Californie, États-Unis : à préciser ;
- XIII<sup>e</sup> réunion du CPE, du 3 au 7 mai 2010, Punta del Este, Uruguay : président du Comité scientifique et directeur scientifique de la CCAMLR ;
- 62<sup>e</sup> réunion annuelle du SC-CBI, du 30 mai au 11 juin 2010, Agadir, Maroc : à préciser ;
- Sixième session régulière du Comité scientifique de la CPPCO, du 9 au 20 août 2010, Nukualofa, Tonga : à préciser ;
- 15<sup>e</sup> réunion du Comité scientifique de la CCSBT, le 11 septembre 2010, Narita, Japon : la Nouvelle-Zélande ;
- 5<sup>e</sup> réunion annuelle du Comité scientifique de l'OPASE, du 4 au 8 octobre 2010 (lieu pas encore connu) : à préciser ;
- Réunion du Comité permanent de la CICTA sur la recherche et les statistiques (SCRS), du 4 au 8 octobre 2010, Madrid, Espagne : à préciser.

#### Conférences et symposiums sur la science

- Atelier à mi-parcours sur les impacts climatiques sur les principaux prédateurs océaniques (CLIOTOP), du 8 au 11 février 2010, Paris, France : à préciser ;
- Symposium sur l'écosystème et les pêcheries du plateau de Kerguelen, du 14 au 16 avril 2010, Concarneau, France : G. Duhamel ;
- Conférence d'Oslo sur la science de l'année polaire internationale (OSC), du 8 au 12 juin 2010, Oslo, Norvège : S. Iversen ;
- 31<sup>e</sup> Conférence ouverte du SCAR, du 30 juillet au 11 août 2010, Argentine : Enrique Marschoff (Argentine).

9.43 Le Comité scientifique encourage d'autres représentants à participer, si possible, à ces réunions et à en rendre compte à sa réunion de 2010.